



Avignon, le 25 février 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les
chefs d'établissement
collèges publics et privés

**Pôle
des élèves et des
établissements**

Bureau des élèves

Dossier suivi par
E. DEMOGUE
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
edwina.demogue
@ac-aix-marseille.fr

**49 rue Thiers
84077 Avignon**

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Appel à projet de la Fondation de France relatif à la prévention et à la lutte contre le décrochage scolaire au collège

La lutte contre le décrochage est une préoccupation nationale, les sorties précoces du système scolaire constituant une injustice au regard du principe d'égalité des chances et pénalisant lourdement l'insertion sociale et professionnelle de certains jeunes.

La Fondation de France est associée au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche par une convention pluriannuelle de 2014 à 2017. Elle promeut un appel à projet « Aidons tous les collégiens à réussir ! » pour des équipes de collège, de réseaux d'écoles-collèges, où se manifestent le plus souvent, chez les élèves fragiles, les premiers signes de distance avec l'institution, voire de décrochage effectif.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au mercredi 16 mars 2016.

Ci-joint la plaquette de présentation de l'appel à projet recensant les objectifs ainsi que les modalités d'inscription.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.

Signé par

Dominique BECK

PJ : plaquette de l'appel à projet 2016

Appel à projets 2016

Aidons tous les collégiens à réussir !

Explorer les voies possibles, renouveler les pratiques

Date limite de réception des dossiers : 16 mars 2016

Contexte

La Fondation de France met l'homme au centre de ses actions. Tous ses programmes sont guidés par la conviction que chacun dispose d'un potentiel de ressources pour réussir sa vie, selon des choix qui lui sont propres. En accord avec ces principes, elle veut contribuer à la construction d'une société solidaire où les individus vivent ensemble dans la richesse de leurs cultures différentes.

Attentive aux problèmes qui mettent au défi notre société, elle fait confiance aux individus qui s'engagent sur le terrain avec audace et intelligence, pour inventer des solutions nouvelles pertinentes, dans tous les domaines d'intérêt général.

En 2010, la Fondation de France lance un appel à projets centré sur l'éducation en milieu scolaire. Elle choisit de le positionner sur le collège, qui constitue une étape stratégique où tous les jeunes sont censés acquérir des connaissances, des compétences et une culture qu'ils auront en commun. Mais qui est aussi celle où peut s'aggraver la difficulté scolaire et se creuser les écarts entre les élèves.

Et, parce qu'elle a comme objectif de participer à la nécessaire évolution de l'école, la Fondation de France établit dès le début un partenariat fort avec le ministère de l'Éducation nationale.

En cohérence avec la réforme du collège applicable à la rentrée prochaine, elle reconnaît que «tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser».

La Fondation de France rejoint l'ambition du collège d'assurer la réussite du plus grand nombre en luttant contre le poids des déterminismes sociaux et culturels.

Enjeux en 2016

Capitalisant sur les six années de l'appel à projets, la Fondation de France favorisera en 2016 l'innovation éducative, en accompagnant les projets expérimentaux conduits par les équipes de professionnels pour permettre à tous les jeunes d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, nécessaire à la cohésion sociale.

Compte tenu de la diversité des jeunes accueillis dans les établissements, il est indispensable de **créer les conditions d'un climat scolaire propice aux apprentissages**. La Fondation de France sera attentive à la façon dont les équipes intègrent cette dimension, en cultivant notamment le sentiment d'appartenance à l'établissement.

Pour ce qui concerne l'évolution des démarches pédagogiques, priorité sera donnée à deux leviers :

- d'une part, la **mise en œuvre des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)**, qui contribuent à donner plus de sens aux apprentissages en les reliant de façon concrète à des projets collectifs ;
- d'autre part, les **démarches d'Accompagnement personnalisé (AP)** qui permettent de prendre en compte la diversité des élèves, avec leurs besoins spécifiques, voire leurs modes d'apprentissage propres.

Par ailleurs, soucieuse de remédier aux risques de rupture pour les élèves les plus fragiles lors du passage de l'école primaire au collège, la Fondation de France reconduira **son appui aux projets concernant le cycle 3** (CM1, CM2 et 6^e).

Enfin, elle poursuivra son soutien aux dispositifs qui redonnent **une chance aux jeunes sortis du système scolaire** de reprendre un parcours de qualification.

Objectifs

1 Consolider les parcours des élèves

La Fondation de France apportera son soutien aux équipes éducatives qui expérimenteront un projet dans l'un des quatre domaines suivants :

- **La mise en œuvre de projets d'établissement**, qui prennent en compte, dans un projet pédagogique et éducatif global, l'ensemble des collégiens et s'attachent à construire un climat scolaire propice aux apprentissages.
- **La mise en place de projets d'Enseignements pratiques interdisciplinaires**. Ils doivent être conçus sur toute la durée du cycle 4 et s'inscrire dans les huit thématiques définies par la réforme.
- **La mise en place de projets d'Accompagnement personnalisé**, adaptés aux besoins des élèves, pour consolider leurs acquis ou approfondir leurs apprentissages.

- **L'organisation de la liaison école/collège**, par des projets qui aménagent la continuité du parcours des élèves sur le cycle 3 de consolidation (CM1, CM2 et 6^e), en lien avec les conseils école-collège.

Recommandations

À travers les projets, la Fondation de France sera attentive aux vecteurs de transformation des pratiques suivants :

- **les modes d'organisation collaboratifs, participatifs**, entre toutes les catégories de personnels éducatifs, les partenaires, et les parents. Il est souhaitable que des modes identiques de travail soient également mis en place au sein des groupes d'élèves ;
- **la promotion de la mixité scolaire et sociale ;**
- **la cohérence pédagogique** entre les modules EPI, AP et enseignements disciplinaires, et **l'adéquation des processus d'évaluation** au service de la progression des élèves dans les apprentissages ;
- **le développement des compétences numériques**, dans une approche pédagogique incluant la réflexion des élèves sur l'usage des outils numériques.

Le cas échéant, les équipes peuvent s'associer à des chercheurs ou à un organisme tiers pour bénéficier d'un accompagnement.

Exemple de projet soutenu

Un collège de l'agglomération lyonnaise, labellisé REP+ (Réseau d'éducation prioritaire) a initié un ambitieux projet d'établissement structuré autour d'une sensibilisation au développement durable. Toute l'équipe éducative s'est mobilisée pour, à terme, transformer l'établissement en éco-collège. Constatant que les solutions faisaient appel, entre autres, à des notions de sciences et vie de la terre, technologie, mathématiques et physiques, les enseignants n'ont pas hésité à décroisonner leurs champs disciplinaires pour permettre aux élèves de mieux appréhender des objets d'étude scientifiques.

2 Remobiliser des jeunes déscolarisés

La Fondation de France soutiendra les dispositifs qui accueillent des jeunes ayant quitté le collège pendant plusieurs mois, pour les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment par des dispositifs d'accueil éducatifs de jour en lien avec les collèges.

Ces dispositifs sont soit conduits par les collèges, soit par des partenaires extérieurs en lien avec eux.

Ces démarches doivent notamment s'attacher à rendre ces jeunes conscients :

- de leur rapport au savoir (de quelles disciplines se sont-ils le plus éloignés et comment cela s'est-il passé ? Quel sens ont l'école et les savoirs scolaires au regard de leur parcours de vie actuel et à venir ?) ;
- de leur rapport aux règles permettant de vivre ensemble, de leurs droits et de leurs devoirs dans l'institution scolaire. Il s'agit plus globalement de les amener à découvrir le sens des institutions, quelles qu'elles soient, au sein desquelles ils vivent sans parfois en avoir conscience.

Exemple de projet soutenu

Un lycée d'enseignement agricole situé en territoire rural isolé accueille chaque année une dizaine d'élèves de moins de 16 ans déscolarisés. Ils sont réunis dans une classe de niveau 4^e. L'équipe éducative a conçu un dispositif de remobilisation unique dans la région, alliant soutien personnalisé, enseignements collectifs et projets d'ouverture culturelle. Chaque élève dispose de son propre emploi du temps, établi en fonction de ses difficultés, capacités et projets d'avenir. L'objectif est de parvenir à réconcilier le jeune avec l'école, de lui permettre de retrouver suffisamment confiance en lui pour être en mesure de choisir, en fin de 3^e, l'orientation qualifiante qui lui convient. Cette équipe très impliquée et extrêmement bienveillante à l'égard des élèves met tout en œuvre pour rendre effectif le droit à la scolarité jusqu'à 16 ans.

Qui peut répondre ?

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics et privés sous contrat), notamment les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- les réseaux d'établissements scolaires (publics et privés sous contrat) mobilisés sur la cohérence éducative du cycle 3 ;
- les établissements d'enseignement agricole intégrant des classes de 4^e et 3^e (publics et privés sous contrat) ;
- les associations impliquées dans des partenariats avec les établissements ;
- les laboratoires publics de recherche.

Critères de sélection

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis (territoire, habitants, ressources partenariales...);
- la volonté de construire des réponses adaptées aux besoins préalablement identifiés des élèves ;
- l'implication d'un maximum d'acteurs au sein de l'établissement, et les modalités d'organisation participative de l'équipe réunie autour du projet ;
- les modalités de participation des élèves dans le projet (élèves bénéficiaires et délégués des élèves) ;
- le caractère expérimental ;
- la potentialité à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau ;
- l'ouverture sur le territoire et la qualité du partenariat entre les acteurs de la communauté éducative et les différentes instances intervenant dans l'environnement de l'établissement : éducation, justice, police, social, culture, sport, loisirs, prévention, santé, etc. ;
- l'implication des familles et de leurs représentants ;
- le recours à plusieurs sources de financement ;
- le souci de l'évaluation, de l'essaimage et de la production de traces.

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

La Fondation de France peut soutenir trois types d'actions :

Financement de projets

Financement de prestations, d'intervenants extérieurs aux établissements, d'équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Attention : elle ne peut en aucun cas financer du « temps » de personnels de l'Éducation nationale.

Financement d'appui méthodologique

Soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques (supervision des pratiques, formations-actions, mutualisation des expériences, etc.).

Financement de recherches-actions

Soutien à des équipes de chercheurs à des fins d'évaluation et/ou d'analyse des méthodes, systèmes, dispositifs mis en œuvre pour favoriser la réussite éducative.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Sont à envoyer avant le 16 mars 2016 :

- par voie postale, deux exemplaires du dossier de demande de subvention, dont un accompagné des annexes administratives, à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) :
Fondation de France
Programme Enfance-Éducation
40, avenue Hoche - 75008 Paris

- par voie électronique, un exemplaire du dossier complet (dossier de demande de subvention + annexes administratives), à l'adresse suivante : enfance@fdf.org

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par un comité d'experts réuni les 29 et 30 juin 2016. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale. Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (Cardie) de leur académie : <http://eduscol.education.fr/cid47240/conseillers-academiques-cardie.html>

Avec les 775 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.